

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 18 décembre 2017

Délégation à l'information et à la communication

Contact : Cécilia HAAS

04 27 86 55 55 - [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

---



# Hôpitaux du Léman à Thonon-les-Bains

L'Agence régionale de santé confirme le projet de modernisation du centre hospitalier et son accompagnement à hauteur de 15 millions d'euros.

**Les hôpitaux du Léman, situés sur la commune de Thonon-les-Bains en Haute-Savoie sont issus de la fusion, en 1998, du Centre hospitalier Georges Pianta (1968) et de celui d'Evian. Cet établissement de santé du Chablais permet de couvrir un bassin de vie de 150 000 habitants ; mais fruit de nombreuses opérations successives de construction ou d'extension de bâtiments, il nécessite aujourd'hui d'être modernisé et mis aux normes.**

**L'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes s'engage ainsi à accompagner le projet de modernisation de l'établissement estimé à 30 millions d'euros, avec par ailleurs la participation active du CH Alpes Léman, dépositaire du Fonds mutualisé d'investissement du GHT.**

### DES BÂTIMENTS VIEILLISSANTS ET UNE MISE AUX NORMES NÉCESSAIRE POUR CERTAINS D'ENTRE EUX.

Les Hôpitaux du Léman (HDL) font partie du Groupement hospitalier de territoire (GHT) Léman-Mont-Blanc, dont l'établissement support est le Centre hospitalier Alpes Léman (CHAL) situé à Contamine sur Arve. Ce GHT couvre un territoire de près de 450 000 habitants.

Fruit de nombreuses opérations de construction et d'extension réalisées entre 1968 (construction du bâtiment principal) et 2011 (nouveau bâtiment consacré à la médecine), les HDL disposent de structures de différentes générations qui ne répondent plus, pour une partie d'entre elles, aux normes actuelles.

Afin de soutenir l'établissement dans son fonctionnement courant, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes aide financièrement les HDL depuis plusieurs années. En 2016 et 2017, elle leur a ainsi octroyé 14 millions d'euros. Ce financement ne permet cependant pas aux Hôpitaux du Léman, en situation financière très fragile, d'investir dans un projet de modernisation devenu aujourd'hui indispensable.

### UN NOUVEAU PROJET DE MODERNISATION ESTIMÉ À 30 MILLIONS D'EUROS

C'est dans ce contexte que l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes valide ce jour le projet de modernisation de l'offre de soins proposé par le Centre hospitalier Alpes Léman (CHAL) sur le territoire et confirme son accompagnement.

Ce projet a pour objet la construction, sur site, d'un nouveau bâtiment d'hébergement pour les Hôpitaux du Léman, avec une mise aux normes complète en termes de surface et de sécurité.

Ce projet est une première étape de la modernisation de l'établissement.

**IL SERA DIMENSIONNÉ POUR ACCUEILLIR :**

- Un pôle mère-enfant
- Une maternité
- Un service de chirurgie viscérale urologie et ORL
- Un service oncologie, pneumologie et gastro-entérologie
- Un service de cardiologie
- Un service orthopédie

**UN FINANCEMENT PARTAGÉ POUR UN PROJET ESTIMÉ À 30 MILLIONS D'EUROS**

Cette opération est estimée à 30 millions d'euros (toutes taxes et toutes dépenses comprises). Elle sera financée à hauteur de 15 millions d'euros par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes sur le Fonds d'intervention régional (FIR) et 15 millions d'euros sur le Fonds mutualisé d'investissements du Groupement hospitalier de territoire constitué et alimenté par le Centre hospitalier Alpes Léman.

Cette opération immobilière, qui s'inscrit dans le cadre d'un projet médical partagé sur le territoire, permet de conforter le rôle du centre hospitalier Alpes Léman (CHAL) dans la définition et la mise en œuvre de soins gradués entre les différents hôpitaux du territoire (CH Alpes Léman, Hôpitaux du Léman et Hôpitaux du Mont Blanc notamment).

**LES HÔPITAUX DU LÉMAN DOIVENT FINALISER UN PROJET MÉDICAL PARTAGÉ PRENANT EN COMPTE LES PLUSIEURS ENJEUX :****Structurer les filières de soins**

Dans cette perspective, l'ARS demande aux Hôpitaux du Léman de finaliser un projet médical comprenant un schéma de prises en charge concertées avec le CHAL sur certaines filières de soins, avant fin mars 2018. L'ARS sollicitera semestriellement les deux établissements en vue d'analyser les flux de patients et la manière dont les filières de prises en charge se mettent opérationnellement place.

**Coordonner la gestion des ressources médicales**

L'ARS demande également aux deux établissements de mettre en place un dispositif concerté ou intégré de gestion des affaires médicales.

**Consolider la prise en charge des soins urgents**

Sur le volet de la prise en charge des urgences, l'ARS est prête :

- à soutenir la mise en place d'une fédération médicale ou d'une équipe médicale de territoire en prenant appui sur les établissements du territoire, principalement le CHAL ;
- à expertiser et le cas échéant à soutenir, courant 2018, un projet de réaménagement des locaux des urgences des HDL, en lien avec les hôpitaux Alpes Léman. Ce projet complémentaire pourrait s'élever à 1 million d'euros.

**Fixer les axes d'organisation de la santé mentale**

Enfin l'ARS veillera à ce que les grands axes prioritaires de l'organisation de la santé mentale soient validés dans le cadre du prochain comité de pilotage départemental qui se tiendra le 2 février prochain sous la présidence de la direction générale de l'ARS.

**15M€**

FINANCÉS PAR L'ARS  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
SUR LE FONDS  
D'INTERVENTION  
RÉGIONAL

**15M€**

FINANCÉ PAR LE  
FONDS MUTUALISÉ  
D'INVESTISSEMENT  
DU TERRITOIRE AUTOUR  
DU CENTRE HOSPITALIER  
ALPES-LÉMAN